

INFORMATIONS GÉNÉRALES


- Le **service intendance** est ouvert du lundi au vendredi de **7h30 à 12h45** (fermé le mercredi).
 - Une **boîte aux lettres sécurisée** est à disposition pour y déposer des documents : RIB, etc.
 - **Carte pass Région obligatoire** pour accéder au restaurant scolaire.
-

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

- Ouverture **5 jours/semaine**, sur le principe du **paiement à la prestation** : *un repas réservé = un repas payé*.
 - **Réservation ou annulation** des repas avant **21h la veille**, via le système en ligne
 - **Prix du repas en 2026 : 4.30€.**
-

CARTE DE RESTAURATION

- Carte pass Région à commander sur <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>.
- Valable toute la scolarité, avec **report du solde d'une année sur l'autre**.

Approvisionnement possible : 

- En **espèces** (reçu délivré par l'intendance)
 - Par **virement sécurisé via l'ENT** (minimum 30 € – **non valable pour le premier versement des nouveaux arrivants**)
-

INTERNAT

- **Paiement au forfait** par facture trimestrielle.
 - En cas d'absence : prévenir l'intendance pour demander une éventuelle **remise d'ordre**.
-

ÉLÈVES BOURSIERS :

- Bourses versées **à la fin de chaque trimestre**, sous condition d'assiduité.
-

EN CAS D'OUBLI / PERTE

- En cas d'**oubli de carte**, se présenter **le matin** à l'intendance (**cas exceptionnel !**).
 - En cas de **perte ou vol**, prévenir immédiatement l'intendance.
-

DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CARTE

- Valable durant toute la scolarité.
 - Le **solde restant est reporté d'une année sur l'autre**.
 - En cas de départ définitif : remboursement du solde sur **RIB fourni**.
-

FORMULAIRE D'INSCRIPTION joindre obligatoirement :

- Un **chèque de 30 € minimum pour les nouveaux arrivants**
- Un **RIB : obligatoire pour tous à rendre sur le formulaire ci joint**